

LES 7 PRINCIPES DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est à l'origine des sept grands principes qui sont aujourd'hui la référence mondiale des coopératives.

ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS

L'adhésion à une Banque Populaire est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.

- 5 millions de sociétaires au sein des 14 Banques Populaires, dont :
 - > 75,4 % de sociétaires particuliers.
 - > 18,6 % de professionnels.
 - > 6 % d'entreprises et associations.
- 48,6% des clients des Banques Populaires sont sociétaires (hors BRED et Crédit Coopératif).
- Près de 164 138 nouveaux sociétaires en 2022.

POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES

Vote des sociétaires

Un vote des sociétaires historiquement à la proportionnelle : un homme = 0,25% maximum des voix exprimées en Assemblée générale et des plafonds de détention des parts sociales bas.

- Montant moyen de parts sociales détenues par sociétaire : 2510€ .
- Valeur moyenne d'une part sociale : 17€ .
- 15,8% des sociétaires ont voté lors des Assemblées générales ordinaires ou mixtes.

Représentation des sociétaires

- 221 administrateurs d'un âge moyen de 59 ans.
- 17 censeurs.
- 9 réunions de Conseil d'administration en moyenne par banque.
- 16 réunions de comités spécialisés issus du Conseil d'administration en moyenne par banque.
- 89% de participation des administrateurs aux Conseils d'administration.
- 46,4% de femmes administratrices.
- 28% de femmes présidentes ou vice-présidentes de Conseil d'administration.

PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

- Une rémunération des parts sociales en 2022 à 1,31%.
- 13,2% du résultat net redistribué essentiellement sous forme de nouvelles parts sociales (moyenne des Banques Populaires après validation en AG 2022 sur la base des résultats 2021).
- 87,2% des sociétaires économiquement actifs au sein de leur coopérative (hors CASDEN et Crédit Coopératif).
- Un montant de détention du capital par sociétaire plafonné.
- 9,2% des sociétaires détiennent 50% du capital de leur Banque Populaire.

AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

- Le capital social des Banques Populaires est détenu à 100 % par les sociétaires.

ÉDUCATION, FORMATION ET INFORMATION

- 5 M€ de dépenses consacrées à la vie coopérative et à la communication aux sociétaires.
- 169 réunions de sociétaires de 10 à 50 sociétaires.
- 9 réunions de sociétaires réunissant entre 50 et 600 sociétaires.
- 3 réunions de sociétaires de 600 à 3 000 sociétaires.
- 65 % des nouveaux collaborateurs formés au modèle coopératif des Banques Populaires.
- 69 % des administrateurs formés par la Fédération Nationale des Banques Populaires et leur banque.

COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES

Le réseau des Banques Populaires est membre fondateur de la CIBP qui regroupe des banques coopératives dans le monde, membre de Coop FR et du Conseil Supérieur de la Coopération.

- 6 Banques Populaires soutiennent la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de leur territoire.

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

- 100% des Banques Populaires ont associé leurs sociétaires à une de leurs actions solidaires.
- 39,6 M€ consacrés à l'engagement sociétal (en mécénat direct, via des fondations ou à travers des partenariats).